



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 20

Excusé : 9

Pouvoirs : 9

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du quinze avril deux-mille-vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Romain JACQUOT, Rima MERDJIAN

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Sébastien GENIEIS
Madame Hélène REMOND a donné procuration à Madame Joséphine JAWORSKI
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Madame Marie GOTILLOT a donné procuration à Madame Rima MERDJIAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Romain JACQUOT

Absent avec pouvoir non exercé pour ce vote :

Monsieur Loïc GRANOUX a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

DCM N°2026-29 : Finances – Vote du compte financier unique (CFU) 2025, budget de la ville

Le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 244 408,00	9 308 725,00	15 553 133,00
	Recettes réalisées	2 340 819,18	8 645 088,48	10 985 907,66
	Restes à réaliser	1 902 031,05	0,00	1 902 031,05
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 244 408,00	9 308 725,00	15 553 133,00
	Dépenses réalisées	3 025 246,56	8 165 510,37	11 190 756,93
	Restes à réaliser	1 841 192,24	0,00	1 841 192,24
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-684 427,38	479 578,11	-204 849,27



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	609 982,62	834 748,86	1 444 731,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit (+/-)	-74 444,76	1 314 326,97	1 239 882,21
Différence entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	60 838,81	0,00	60 838,81
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-13 605,95	1 314 326,97	1 300 721,02

En application de l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, les communes sont tenues de présenter un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la ville de Saint-Mitre-les-Remparts ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/ de l'un des membres de sa majorité ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Considérant que, dans ce cadre, monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de madame Catherine STEKELOROM, présente le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 dressé par monsieur Vincent GOYET, maire,

Monsieur Loïc Granoux, absent et ayant donné procuration à monsieur Vincent Goyet, n'est pas représenté pour ce vote, monsieur Vincent Goyet ne prenant pas part au vote.

Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune, il est annexé au présent compte financier unique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 27 voix POUR,

Article 1 : APPROUVE le CFU 2025 de Saint-Mitre-les-Remparts ;

Article 2 : DONNE pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

NOTE INTRODUCTIVE

Le compte financier unique (CFU) constitue le dernier acte du cycle budgétaire, il retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées durant la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile 2025.

La présentation annuelle des comptes est réalisée à travers le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de l'ordonnateur.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifie l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Section de Fonctionnement

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
2024	2025	%	2024	2025	%
8 592 854,42	8 165 510,37	-4,97%	8 728 838,60	8 645 088,48	-0,96%
Excédent			898 764,68	834 748,86	
Total			9 627 603,28	9 479 837,34	-1,53%

L'exercice 2025 marque une minoration que ce soit en dépenses comme en recettes.

Une restructuration des services a permis de contenir, voire de diminuer certaines dépenses malgré les coûts toujours plus élevés des matières premières et des services.

Les recettes fiscales marquent une hausse de 4,38% due principalement à la revalorisation des bases des impôts locaux ; dans le cadre des dotations et des participations, les



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

augmentation de 2,14% par rapport à 2024 qui avait été marquée par une baisse conséquente de 16,57%.

Dans l'ensemble, les dépenses ont été maîtrisées, ce qui a limité l'impact sur notre résultat, malgré les coûts de l'énergie, des produits manufacturés et des services.

Les charges de personnel ont diminué de 53 K€, qui s'explique principalement par la restructuration des services,

Et ce, malgré l'instauration du CIA, la participation employeur pour la mutuelle prévoyance des agents, la Poursuite du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations, et la revalorisation annuelle du SMIC au 1^{er} janvier de chaque année.

La commune dégage un excédent de 1 314 326,97 € pour l'année 2025, compris l'excédent reporté.

Section d'Investissement

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2024	2025	%	2024	2025	%
2 274 674,16	3 025 246,56	33,00%	2 401 512,95	2 340 819,18	-2,53%
		Excédent	483 143,83	609 982,62	
		Total	2 884 656,78	2 950 801,80	2,29%

Les dépenses d'investissements envisagées au budget 2025 sont majoritairement terminées. Un bon niveau de réalisation a été maintenu pour l'achat de matériel, et d'outillage.

Les dépenses ont porté principalement sur les travaux de réhabilitation de la place Neuve, et l'installation d'un DAB (Distribution Automatique de Billets).

Divers aménagements et installations ont été réalisés :

- Les travaux de mise aux normes de la crèche Croque la Vie
- L'installation de brise vue dans les deux groupes scolaires (environ 180 ml)
- La mise en sécurité et de réfection du canal
- L'aménagement d'un terrain pour le dépôt des algues quartier de Massane,
- L'aménagement urbain, par l'installation de divers dispositifs de sécurité routière, dont des ralentisseurs
- L'acquisition d'un véhicule



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

La perception des recettes d'investissement est inférieure à 2024.

Nous avons perçu le versement de subventions de différents partenaires, 343 000 € de la part du Conseil Départemental pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la place Neuve, et un peu plus de 305 000 € dans le cadre de la rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux et de l'éclairage public, la création de toilettes publiques à Varage et à Massane.

Un certain nombre de subventions devraient être versées courant 2026 en liaison avec les travaux de la place Neuve, de la part du département, environ 343 000 € et de la Région Sud un montant de 404 513 €.

Ces sommes devraient être complétées par diverses subventions obtenues, dont les travaux du canal d'arrosage pour environ 119 000 €, l'installation de clôtures brise vue dans les groupes scolaires.

La taxe d'aménagement a fortement diminué (-61,27%), la part des recettes du FCTVA est minorée de 56,56% par rapport à l'exercice 2024.

Le recours à l'emprunt a été nécessaire, en attente de percevoir les subventions accordées par nos différents partenaires/ contributeurs.

I – LES RESULTATS

Opérations réelles (sans RAR (Restes A Réaliser) pour la section investissement, et sans excédents reportés pour les sections d'investissement et de fonctionnement)

	BUDGET	REALISATION	%
FONCTIONNEMENT DEPENSES	9 308 725,00 €	8 165 510,37 €	87,72
FONCTIONNEMENT RECETTES	9 308 725,00 €	8 645 088,48 €	92,87
INVESTISSEMENT DEPENSES	6 244 408,00 €	3 025 246,56 €	48,45
INVESTISSEMENT RECETTES	6 244 408,00 €	2 340 819,18 €	37,49

TOTAL DEPENSES	15 553 133,00 €	11 190 756,93 €	71,95
TOTAL RECETTES	15 553 133,00 €	10 985 907,66 €	70,63

Le résultat de l'exercice 2025 présente un déficit de 204 849,27 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

- Excédentaire de 479 578,11 € en fonctionnement
- Déficit de 684 427,28 € en investissement

Le résultat de clôture présente un excédent brut de 1 239 882,21 €

- Dont 1 314 326,97 € en fonctionnement
- Et de -74 444,76 € en investissement

	Fonctionnement	Investissement
Opérations réelles	479 578,11 €	-684 427,38 €
Report de l'exercice précédent	834 748,86 €	609 982,62 €
Résultat par section	1 314 326,97 €	-74 444,76 €
TOTAL (Fonc. + Inv.)	1 239 882,21 €	

Le montant net du déficit d'investissement 2025 s'élève à 13 605,95 € € dont :

- Dépenses engagées non mandatées 1 841 192,24 €,
- Recettes en restes à réaliser 1 902 031,05 €.

Résultat de l'exercice	-74 444,76 €
Restes à réaliser en recettes	1 902 031,05 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 841 192,24 €

Excédent Net	-13 605,95 €
--------------	--------------

II – LA REPARTITION FONCTIONNELLE – DEPENSES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

FONCTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
01-Opérations non ventilables	149 326,61	249 004,87	398 331	3,76
0-services généraux	2 214 893,04	52 166,91	2 267 060	21,37
<i>0-5-gestion des fonds européens</i>		0,00	0	0,00
1-sécurité et salubrité publique	301 841,85	10 059,08	311 901	2,94
2-enseignement et formation	1 842 726,16	180 623,05	2 023 349	19,07
3-culture, vie soc., jeun., apprentissage	1 161 520,17	30 632,16	1 192 152	11,24
4-santé et action sociale	637 242,86	95 716,40	732 959	6,91
5-aménagement du territoire et habitat	885 134,88	1 718 216,38	2 603 351	24,54
6-action économique	131 109,62	209 604,00	340 714	3,21
7-environnement	281 505,92	86 815,84	368 322	3,47
8-transports	133 421,41	235 849,59	369 271	3,48
TOTAL	7 738 722,52	2 868 688,28	10 607 411	100,00
Total hors fonction 01-non ventilé	7 589 395,91	2 619 683,41	10 209 079	96,24

III – REMBOURSEMENT DE LA DETTE COMMUNALE

	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL	381 234,48	270 449,39	265 898,65	265 507,89	249 004,87
INTERETS	99 908,38	95 259,35	95 861,72	81 513,05	93 499,61

VARIATION n/n-1	74 161,93	-115 434,12	-3 948,37	-14 739,43	-4 516,46
-----------------	-----------	-------------	-----------	------------	-----------



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Deux emprunts ont été contractés en fin d'exercice, le premier d'un montant 800 K€, à moyen terme, le second d'un montant de 200 K€, intitulé « Avance sur subvention » (celui-ci sera remboursé dans le courant de l'exercice 2026).

L'annuité marque une minoration (-1,30%).

IV – LES SUBVENTIONS RECUES- INVESTISSEMENTS

	2021	2022	2023	2024	2025
ETAT	38 632,39	58 799,26	103 947,89	90 681,15	19 000,00
REGION	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
DEPARTEMENT	612 826,00	881 094,00	1 309 331,00	269 668,00	648 319,00
AUTRES		115 450,56	13 508,71	141 999,78	13 638,81

TOTAL	651 458,39	1 055 343,82	1 426 787,60	702 348,93	680 957,81
-------	------------	--------------	--------------	------------	------------

Tiers	Objet	Montant
ETAT	Avance versée dans le cadre de l'extension et de la modernisation du système communal de vidéoprotection	15 000,00
ETAT	Prime d'aménagement dans le cadre de l'aménagement ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)	4 000,00
	S/Total	19 000,00
C.D.13	Matériel pour la Police Municipale	11 680,00
C.D.13	Rénovation du parc de luminaires d'Eclairage Public	17 223,00
C.D.13	Embellissement des façades et paysages de Provence	15 227,00
C.D.13	Rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux	19 595,00
C.D.13	Création de toilettes publiques Varage et Massane	42 000,00



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

C.D.13	Travaux de réfection du gymnase et de la salle de danse René Jauras	28 513,00
C.D.13	Travaux de voirie-Désimperméabilisation Places stationnement rues Mistral, Lézardière et Fabre	52 333,00
C.D.13	Travaux de reconstruction d'un escalier d'accès à la plage	45 241,00
C.D.13	Sécurisation et reprise d'enrochement chemin d'accès littoral plage de Patorgue	10 266,00
C.D.13	Travaux voirie-rues Mistral, Lézardière et Fabre	63 167,00
C.D.13	Désimperméabilisation et végétalisation de la place Neuve - Renaturation du centre historique Détail des classifications	343 074,00
	S/Total	648 319,00
Métropole Aix Marseille Provence	Reversement économie d'énergie « flux MERISIER »	10 390,00
Boulevard Fontaine du Loup	Reversement pour travaux dans le cadre de l'abaissement de trottoir	3 248,81
	S/Total	153 583,78
TOTAL		680 957,81



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

V – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DEUX PRINCIPAUX CHAPITRES

Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
011	CHARGES GENERALES	1 795 536,68	1 891 854,10	1 991 899,09	1 902 678,93	1 638 218,62
012	PERSONNEL	4 041 077,56	4 480 094,31	4 305 630,86	4 471 893,63	4 417 217,10

Chapitres 011 et 012	VARIATION n/n-1	155 412,80	535 334,17	-74 418,46	77 042,61	-319 136,84
-------------------------	--------------------	------------	------------	------------	-----------	-------------

Les dépenses sur les principaux chapitres actent seulement une minoration de 5,01 %.

L'inflation reste très présente, les produits manufacturés et le coût des services ont été contenus. Il est à noter que la renégociation de divers contrats nous a permis de maîtriser les dépenses, et même de réaliser des économies, les charges à « caractère général » sont minorées de 13,89%.

Les dépenses de personnel sont contenues, malgré l'instauration du CIA, l'augmentation du SMIC et le Glissement Vieillesse et Technicité.